L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 26 NOVEMBRE 1881. — 55me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI 26 NOVEMBRE 1881

VENTE A L'ENCAN.

Par J. V. Gourdain, au No 56 rue Royale, au [illegible] et de cigares, tabac à fumer; aussi, un cheval, un wagon et un jeu de harnais.

Estimation des terres dans les campagnes.

C'est là un sujet dont s'occupent maintenant beaucoup de journaux dans toutes les parties de l'Etat, et qui inspire de l'espoir et de la crainte tout à la fois, de l'espoir pour les propriétaires dont les biens sont estimés trop haut, et de la crainte pour les propriétaires dont les biens sont estimés trop bas. Les premiers désirent un changement, les seconds n'en désirent aucun, et comme tous contribuent de leurs votes à l'élection des membres des deux chambres, ces représentants, voulant plaire aux uns et ne voulant pas déplaire aux autres, peuvent se trouver dans un véritable embarras lorsqu'il s'agira de résoudre des questions d'égalisation dans l'assiette des taxes.

Nous modérerons cependant l'excitation qu'a fait naître la convocation de la Législature en session extraordinaire, en disant que le programme des travaux de cette session ne contient rien de relatif à l'assessement des propriétés foncières; il s'agit seulement de taxes de licences, ce qui concerne plutôt la ville que les campagnes. C'est dans la fixation des licences que la grande difficulté existe et aussi dans l'assessment des capitaux dormants ou engagés dans les affaires. L'officier public, préposé à l'enregistrement de ces valeurs, ne peut que très difficilement arriver à une appréciation exacte, à moins de se livrer à des recherches qui demanderaient tout à la fois beaucoup de temps et d'habileté.

Nous avons déjà expliqué que la dernière loi divisait les licences en 11 classes et qu'il était toujours très facile aux négociants de se ranger dans la classe immédiatement inférieure à celle où, à raison de leurs affaires, ils devraient être inclus. Naturellement, chaque négociant tâche d'échapper au maximum de la licence parce qu'il sait que tous les autres négociants ou marchands tâcheront d'en faire autant. Si quelques-uns d'entre eux faisaient différemment, et si, dans leurs déclarations, ils comprenaient tous leurs revenus, ou, pour employer les expressions de la loi, toutes leurs recettes, ils seraient certainement victimes de leur bonne foi, car les autres pourraient ne pas agir avec la même simplicité ni avec la même délicatesse. En conséquence, en ne faisant que des déclarations partielles, ils établissent entre eux l'uniformité et l'égalité que recommande la constitution, mais ils font perdre à l'Etat et à la ville une grande partie de leurs revenus.

Pour remédier à ce grave inconvénient, il faudrait donc donner aux autorités fiscales le moyen d'arriver à la juste estimation des recettes commerciales, afin de ranger les négociants dans la classe à laquelle ils appartiennent sans avoir égard à leurs déclarations personnelles. Or, voilà le point difficile. Nous avons suggéré la multiplication des classes, mais non comme un moyen absolu d'atteindre à la juste appréciation recherchée, car s'il faut toujours s'en rapporter aux déclarations des contribuables sujets à la taxe de licence, rien ne les empêcherait de se mettre à dix et vingt classes au-dessous de celles à laquelle ils appartiennent réellement, ce dont le trésorier de l'Etat n'aurait pas lieu de se féliciter plus qu'aujourd'hui, puisque les mêmes fraudes seraient commises. Il en résulterait les mêmes pertes, chaque négociant ayant grand soin de déterminer la licence à laquelle il veut bien se soumettre.

C'est donc là une question très épineuse que le Gouverneur a soumise aux délibérations des Chambres, et nous n'avons nul espoir qu'elle soit résolue d'une manière effective. Mais cette refonte de la loi sur les licences concerne la loi du revenu tout entier. Si l'on touche au système établi pour l'estimation des licences, on peut toucher aussi au système établi pour l'estimation des propriétés foncières, et là encore une échelle de proportion est-elle difficile à établir d'une manière équitable. Toutefois, les propriétés foncières étant apparentes, et leur étendue étant fixée par des actes publics et authentiques, il semblerait que cette estimation, livrée à la discrétion de l'assesseur, doit lui être comparativement facile et que rien n'empêche qu'elle soit portée au chiffre réel des valeurs imposables.

Dans les vieux pays, où l'on trouve la population disséminée partout, on est arrivé, pour la fixation des taxes, à un point de régularité qu'on ne saurait atteindre dans les pays nouveaux, où les habitants sont rares et où les communications sont difficiles. En France, il y a un cadastre qui divise les terres en trois classes principales, et à ce cadastre on ne change rien dans le cours d'un siècle. Ainsi les officiers qu'on appelle en ce pays des assesseurs, se livrant chaque année à des opérations laborieuses et changeantes, n'existent pas en France. Nous ne soutenons pas qu'il n'y ait pas là des irrégularités comme ailleurs, et, de temps à autre, les contribuables adressent des réclamations aux sous-préfets qui les soumettent aux conseils d'arrondissement, et qui les adressent ensuite, modifiées ou approuvées, aux préfets de département. Ces fonctionnaires les soumettent eux-mêmes aux conseils de préfecture, qui prononcent en dernier ressort. C'est long, mais dans cette marche d'expédition, il n'y a ni faveurs, ni fraudes, et les dégrèvements ont lieu s'ils sont justifiés.

Ici, on y met moins de cérémonie. On s'adresse aux assesseurs directement, et s'ils ne font pas droit aux réclamations, elles sont portées devant les tribunaux. Ces tribunaux décident, très arbitrairement, dit-on, ces sortes de contestations fiscales. C'est pour cela que nous avons demandé bien souvent l'établissement d'un tribunal du contentieux qui aurait pour mission unique de s'occuper des procès auxquels peuvent donner lieu les actes de l'administration publique. Comme ces tribunaux du contentieux n'existent pas ici, il s'en suit que, s'il y a une inégalité d'assessment quelque part, cette inégalité reste et devient perpétuelle. Dans les vieux pays, encore, ces sortes de réclamations ne coûtent aux contribuables que des feuilles de papier timbré, tandis qu'ici ils sont obligés de payer des frais de cour et d'avocat, frais qui dépassent les moyens des petits contribuables et qui les effrayent, et c'est sur leur impuissance pécuniaire que certains assesseurs peuvent compter pour estimer cavalièrement et au hasard le plus grand nombre des propriétés.

Quant à l'institution d'un bureau d'égalisation, ce moyen pourrait établir quelque justice entre les contributions comparées de paroisse à paroisse, mais il n'opérerait aucun bien entre les contributions comparées de propriétaire à propriétaire, et c'est dans ces estimations particulières que les plus grandes inégalités se font remarquer. Le bureau d'égalisation ne pourrait remédier à cela qu'en devenant un bureau d'assessement lui-même, et alors quelle garantie les contribuables auraient-ils de plus? Ce second bureau vaudrait-il plus que l'autre? Il vaudrait moins peut-être et peut-être aussi demanderait-on qu'il en fût établi un troisième. Plus il y aura de bureaux d'assesseurs, plus il y aura de faveurs, et plus, par conséquent, il y aura de victimes. Nous ne connaissons, pour les contribuables, qu'un vrai moyen de protection, c'est une loi qui condamnerait à de fortes amendes l'assesseur qui se serait rendu coupable d'une injustice dans l'accomplissement de son devoir.

Las Novedades.—Le journal espagnol hebdomadaire, *Las Novedades*, publié à New York, deviendra journal quotidien à partir du 1er décembre. Cet organe des populations espagnoles a pour agent à la Nouvelle-Orléans M. Billard, libraire, encoignure Bienville et Chartres.

L'Union Française donnera, dans le courant de décembre, une fête de bienfaisance à laquelle seront invités MM. les visiteurs français. La direction de la Société se propose de donner à cette solennité un éclat exceptionnel.

—La *National Zeitung* dit que, d'après un bruit qui court à Berlin, la question de l'annexion de l'Alsace-Lorraine à la Prusse est sérieusement examinée.

Nous avons entendu et applaudi, hier soir, la charmante composition musicale "Gallop Electric Light" du sympathique chancelier du consulat de France, M. Navone. Ce morceau, tout simplement délicieux et d'un grand effet, a été exécuté, avec beaucoup de talent et d'ensemble, par l'orchestre de M. A. Eschert, au salon de bière de M. Wenger.

Herr Schott, le célèbre ténor de Hanover Cour Theater, et le meilleur chanteur de la musique de Wagner, vient de conclure un engagement de six mois, pour l'Amérique, avec Strakosch.

La troupe de concerts, avec Gerster, vient d'avoir un grand succès à Montréal.

La troupe d'Opéra italien doit débuter, le 28 du courant, à Baltimore.

La souscription est bonne ici et la demande de places augmente au fur et à mesure que la saison s'avance.

Joseffy.—On fait queue à Memphis pour avoir des billets d'entrée pour les concerts de Joseffy, concerts qui auront lieu incessamment. M. Emile Levy, sous les auspices duquel la troupe de ce grand pianiste vient dans la vallée du Mississippi, était hier de haute humeur, dit le *Public Ledger* de Memphis, car la vente des billets se faisait d'une manière extraordinairement rapide. Le mouvement parait spontané, et c'est avec enthousiasme que le public se présente au bureau du contrôle. Joseffy sera accompagné par d'autres grands artistes qui ont obtenu, de leur côté, de brillants succès. Nous avons déjà parlé des ovations dont ce pianiste avait été honoré à San Francisco. Depuis lors, il s'avance dans l'Est, et, partout où il séjourne, il ravit ses auditeurs et fait la conquête des hommes les plus rétifs à l'harmonie du piano.

THEATRE ST-CHARLES.—Beaucoup de monde hier soir à la représentation de la pièce de Herne, "Hearts of Oak," qui sera encore offerte aujourd'hui au public pour la dernière fois en matinée et en soirée.

GRAND OPERA HOUSE.—Les admirateurs du drame qui se joue depuis deux semaines à ce théâtre, n'oublieront pas qu'on doit distribuer aujourd'hui les souvenirs-programmes de ce grand spectacle, et que la gravure représentant la scène du radeau en pleine mer est des plus brillantes et des plus fines. Ces souvenirs-programmes seront échangés contre les cartes remises à la dernière représentation.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Le nouveau tragédien fera demain sa seconde visite à la Nouvelle-Orléans, et paraîtra dans le rôle de Macbeth. Si Keene, comme nous n'en doutons pas, mérite seulement le quart de la réputation qu'on lui fait, il est sûr d'être accueilli ici avec une faveur marquée.

Extrait du *Foyer Créole* (paroisse St-Jacques) du 23 novembre:

Nous croyions l'été de la St-Martin fini. Samedi, le vent du nord-ouest soufflé plus violent et plus froid que lors de sa première apparition et nous avions salué avec plaisir les premières gelées blanches; mais dès dimanche soir le temps est redevenu plus doux. Aujourd'hui que nous écrivons ces lignes, la pluie tombe, les moustiques se dégourdissent et viennent nous piquer les doigts. Cependant ce petit froid n'aura pas fait de mal aux cannes. La végétation, qu'entretenait les chaleurs des jours précédents, a dû s'arrêter, et le rendement sera tant soit peu meilleur.

Les planteurs se plaignent de faire si peu de sucre avec ce qu'ils avaient cru leurs plus belles cannes. Les vieilles souches qu'ils ont roulées les premières, avaient, malgré leur chétive apparence, donné tant de satisfaction, qu'ils avaient fondé les plus belles espérances sur les cannes de seconde et de première année. Ainsi on nous disait encore hier que M. Ursin Boudreaux trouvait jusqu'à un boucaut et demi l'arpent avec des souches de 3 ans.

Mais les habitants qui sont arrivés aux plants, au lieu de trois boucauts l'arpent qu'ils avaient rêvés, trouvent un boucaut et quart ou un boucaut et demi, c'est ce qu'on nous a assuré être le cas sur plusieurs habitations. Ces cannes ont beaucoup de jus, c'est vrai, mais elles sont trop vertes et donnent plus de mélasse que de sucre.

Donc le froid serait le bien venu, mais nous espérons que sa visite sera plus longue que celle de samedi.

—Jeunes et vieilles gens faites usage d'un excellent fortifiant, le Bitter Malakoff.

Guiteau est-il fou?—Interrogé par un reporter du "N. O. Democrat" sur l'état mental de Guiteau, tel qu'il s'est révélé depuis l'assassinat du Président, le Dr Stanford Chaillé a dit que le fait de l'assassinat, joint à la folie héréditaire de la famille de Guiteau, et le langage de ce dernier dans le cours de son procès, justifient une forte présomption de folie chez l'accusé. Le docteur pense que la société serait suffisamment protégée et vengée si l'on plaçait Guiteau dans un asile à perpétuité.

Le Dr Jones a hésité à répondre. Cependant il pense que, fou ou non, Guiteau mérite la corde. Il a soutenu son opinion en faisant de nombreuses citations de la Bible.

Le Dr Dickson Bruns a déclaré qu'il n'a pas d'opinion à ce sujet. Il croit que la folie est héréditaire dans la famille de Guiteau et que ce dernier, quelle que soit d'ailleurs ses dispositions morales et intellectuelles, peut avoir sa part de ce triste héritage, mais, ajoute-t-il, quand un homme a des antécédents tels que ceux de Guiteau, il est capable de distinguer ce qui est bien d'avec ce qui est mal. En résumé, l'opinion du docteur est que le pays serait un objet de dérision si un homme pouvait échapper à la punition méritée en plaidant la folie.

Le Dr F. Bordé a hésité à donner son opinion. Depuis quinze jours, il n'a pas lu un seul journal, mais pressé par le reporter d'exprimer l'opinion qu'il s'est formé de Guiteau à la suite du crime et des choses relatives à l'accusé, le docteur a répondu que Guiteau a hérité du mal de sa famille, la folie, et que, comme fou, il devrait être enfermé dans une maison de fous.

M. Benedetti, l'ancien ambassadeur de France en Prusse, met la dernière main à un ouvrage qui aura pour titre: *Révélations d'un diplomate.*

Une hardie et féconde initiative.

La constitution, la cohésion persistante, l'action intelligente d'une forte majorité dans la nouvelle Chambre constituent toujours, à nos yeux, le vrai problème qu'il s'agit de résoudre à l'heure qu'il est, pour le plus grand avantage de la France et de la République.

Ce que veut le pays, c'est que la République soit un grand gouvernement. La démocratie n'a pas pris dans ses mains puissantes la direction du pouvoir et des affaires, pour que les intérêts permanents de la nation restent en souffrance. Au contraire, la France attend du gouvernement républicain une hardie et féconde initiative dans toutes les branches de l'activité nationale soutenue par une énergie à toute épreuve. Cette initiative ne peut se manifester que par l'accomplissement des réformes depuis longtemps reconnues nécessaires. A cet égard il n'y a dans la majorité qu'un sentiment unanime. Les anciens groupes parlementaires ne se sont pas reconstitués, et nous croyons que l'on a bien fait de ne point essayer de les remettre sur pied; mais nous sommes encore plus sûrs que si l'on s'y essayait, aucun de ces groupes ne consentirait à lever, pour se distinguer des autres, le drapeau de la résistance aux réformes.

De même qu'après les élections du 14 octobre 1877 la majorité républicaine se sentait investie du mandat en quelque sorte antérieur et supérieur à tous autres que ses membres avaient pu recevoir individuellement de leurs électeurs, de mettre la République hors de toute atteinte nouvelle de la réaction monarchique; de même, après les élections du 21 août 1881, la majorité nouvelle sait qu'elle a pour mission de consolider la République en commençant à lui faire produire ses fruits naturels, c'est-à-dire des réformes libérales et démocratiques.

A cette mission personne ne prétend se soustraire. On demande pourquoi les membres de la majorité nouvelle ont montré si peu d'empressement à se répartir dans les anciens cadres: c'est que nul n'en a senti le besoin, car la besogne qu'il s'agit d'entreprendre et de mener à bonne fin comporte tout autre chose qu'une division qui serait tout artificielle; elle comporte une action précise et continue qui ne peut résulter que d'une concentration de toutes les forces de la majorité. A quoi ces forces doivent-elles être employées? A soutenir le gouvernement, qui prendra l'initiative des réformes avec la résolution ferme de les procurer enfin à la démocratie.

Voilà ce qui est au fond de tous les esprits, et voilà ce qui ne peut tarder à s'en dégager. Tel est le trait dominant de la situation nouvelle. Le pays veut marcher en avant. La Chambre le sait, et pour que les réformes s'accomplissent, il faut constituer et soutenir un gouvernement qui ne soit pas tous les jours exposé à sombrer sous les yeux d'une majorité divisée.

Il semble donc qu'une situation aussi clairement, aussi nettement définie, soit très-simple, car pour les hommes de cœur et de bonne volonté, qu'y a-t-il de plus simple que de faire son devoir quand on le connaît bien? Oui, dirons-nous, la situation est simple: elle apparaît telle aux yeux du pays comme aux yeux des hommes d'Etat les plus clairvoyants et les plus expérimentés. Mais les mille et mille passions qui naissent et se développent dans la vie publique viennent malheureusement la compliquer. La politique se fait avec des hommes et non pas seulement avec des idées, et les passions sont ici fort à ménager. On est d'accord sur le but qu'il faut atteindre; on ne l'est plus sur la route à prendre et à suivre pour y parvenir. Le rôle nécessaire d'un chef, d'un guide, d'un homme qui prend la tête du mouvement pour entraîner les autres s'entrevoit bien, et nul ne songe à en contester les avantages. Mais cet homme ne peut faire tout à lui seul; des collaborateurs, des auxiliaires, lui sont indispensables. Qui choisira-t-il? Et par le choix qu'il fera, saura-t-il répondre à la confiance que tout le monde est prêt à lui témoigner? Voilà cette situation très-simple de tout à l'heure qui apparait maintenant avec toutes ses obscurités et tous ses périls.

C'est alors que l'on se demande comment cette majorité qu'il s'agit de constituer de manière à la rendre forte et durable pourra résister aux causes nombreuses de division qui déjà la travaillent.

Selon nous, il n'est qu'un moyen pour les députés républicains de se tenir à l'abri des chances de désagrégation et d'émiettement qui sont inévitables dans toutes les assemblées humaines; c'est de faire comme le pays, de ne vouloir à la fois qu'une chose, mais de la vouloir fortement. Encore une fois, ce que demande la France, c'est que la République soit à la hauteur de ses devoirs comme gouvernement; c'est aussi ce que la majorité doit demander et vouloir; bien plus, c'est ce qu'elle a le devoir strict de faire, en se groupant résolue et compacte autour du cabinet à qui elle aura donné sa confiance. Nous admettons et nous désirons que la majorité ne donne sa confiance qu'en prenant toutes ses garanties, et seulement après des explications précises et complètes sur la politique qui sera suivie; mais, le contrat passé, nous tenons pour une obligation rigoureuse de ne point le remettre en question à tout propos et hors de propos. Il faut avant tout faire ce que le pays demande. Que veut-il? Un gouvernement qui agisse au profit de la démocratie, c'est-à-dire de la nation tout entière. C'est ce gouvernement-là que la majorité devra soutenir et faire durer; et c'est en le soutenant qu'elle s'assurera toutes les chances de durée, de force et de cohésion.

(*La République Française.*)

Au nombre des passagers arrivés mercredi dernier à New York par le steamer *Canada* se trouvait M. Tray, consul suppléant attaché au consulat général de France à New York. La fonction que remplissent maintenant les consuls suppléants est analogue à celle attribuée autrefois aux élèves consuls, et la remplace dans la hiérarchie. M. Tray appartient à la carrière consulaire par son père qui a été autrefois consul de France à Charleston. Il sera le bienvenu parmi nous, et il lui suffira de suivre les exemples d'aménité et de sollicitude pour les intérêts français qu'il trouvera auprès du consul général pour se concilier toutes les sympathies.

(*Courrier des Etats-Unis* du 22 novembre.)

☞ Excellente musique et délicieuses consommations, tous les soirs, au Jardin Wenger.

Musique.—M. Philip Werlein, rue du Canal 135, a acheté tout le stock de musique française de M. et Mme Elie, et a aussi engagé leurs services pour son propre magasin. Il attend d'Europe un autre supplément qui complètera son stock de musique française à la Nouvelle-Orléans. La maison Werlein conserve sa vieille réputation et aura toujours à la disposition de ses clients toute espèce de musique et d'instruments, particulièrement de grands pianos de Chickering pour salon, pianos les plus beaux qui aient jamais été importés ici. On trouve encore dans son établissement les pianos Mathushek qui sont à l'épreuve de l'humidité. Il les vend à des conditions faciles à remplir et les personnes qui ont besoin de quelque chose en fait de musique ou d'instruments sont invitées à visiter son magasin.

45,000 demandes ont été déposées à la cour des terres en Irlande, pour obtenir la réduction des loyers sous le land bill. Les réductions demandées sont de 50 pour cent au-dessous des loyers déjà payés par les tenanciers.

La diva Patti s'est enfin aperçue que son directeur lui avait fait faire fausse route en fixant à $10 le prix d'entrée à ses concerts; elle a rompu avec lui et lui a donné pour successeur un impresario américain bien connu par ses succès en ces matières, M. Abbey. Ce dernier a fixé le prix des places à $3, persuadé qu'il est que mieux vaut compter 2000 personnes présentes à ce taux que 75 à 10 dollars. C'est une arithmétique que le premier directeur n'avait pas comprise.

Le baron James Rothschild, mort dernièrement à Paris, n'avait que 37 ans. Six autres barons de Rothschild suivaient le char funéraire, et tous étaient des barons parisiens. Combien d'autres barons de Rothschild dans les autres parties de l'Europe!

C'est moi qui m'en fiserais de vos attaques nocturnes! dit un Marseillais.

Cependant si plusieurs hommes vous attaquaient à la fois?

Zé m'en fiserais encore pas mal.

A combien donc pensez-vous pouvoir tenir tête?

Zela dépend. Si ce sont de braves gens, vous pouvez m'en envoyer une douzaine; mais, bagasse, si ce sont des coquins, vous pouvez m'en mettre la rue tout entière.

Nouvelles télégraphiques.

Etats-Unis et Chili.

Londres, 22 nov—Le Standard, dans un article éditorial, dit que les relations nouvelles entre les Etats-Unis et le Chili ne peuvent être vues sans inspirer un sentiment de gêne. Si la politique du secrétaire Blaine doit être celle du président Arthur, juste au moment où l'horizon politique paraissait devoir s'éclaircir, les Américains sont sur le point d'entrer dans une carrière d'aventures extérieures, qui laisse prévoir de graves conséquences. La flotte américaine, une sorte de flotte fantôme, rencontrerait de sérieuses difficultés à avoir raison de la flotte chilienne.

FRANCE.

Paris, 22 nov—A propos du traité anglo-français, on dit que les convictions économiques de M. Gambetta ne sont pas assez profondes pour l'engager à faire une héroïque résistance aux vues de la Chambre.

Dépêche à sensation.

Le journal de Gambetta publie un télégramme venant de Londres, constatant que le fils de Bismarck, Herbert, est à Londres, chargé d'une mission secrète. Son but est d'offrir à l'Angleterre la possession de l'Egypte, à l'exclusion de la France, avec la garantie qu'aucun des pouvoirs ayant des intérêts dans la Méditerranée ne se permettra de résister à une pareille annexion.

La mission d'Herbert Bismarck.

Londres, 23 novembre.—Une dépêche de Paris dit que l'interprétation donnée à la mission d'Herbert à Londres est que l'Allemagne est effrayée des relations cordiales qui existent entre la France et l'Angleterre, et qu'elle fait un effort pour créer la discorde à propos d'une question extérieure entre ces deux grands pouvoirs.

Paris, 23 nov.—On dit que Gambetta visitera Londres aux fêtes de Noël. Il sera l'hôte de M. Dilke.

Le traité de commerce anglo-français.

Londres, 21 nov.—On télégraphie de Paris au *Manchester Guardian*: "L'entrevue de sir Charles W. Dilke, sous-secrétaire des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, avec M. Gambetta et M. Rouvier, ministre du commerce, a été satisfaisante. Il parait que M. Gambetta désire participer personnellement à la conclusion d'un traité de commerce anglo-français et a demandé à sir Charles Dilke un délai de deux à trois semaines, temps pendant lequel il doit organiser les divers départements; il s'occupera ensuite du traité. Sir Charles Dilke a consenti à l'ajournement."

Le correspondant se dit en mesure d'affirmer que dans le cas où une circonstance imprévue retarderait la conclusion d'un traité la France accordera une nouvelle prorogation.

D'après le correspondant parisien du Times, l'accord existe maintenant sur tout excepté sur les lainages.

L'exposition d'électricité.

Paris, 21 novembre.—Quatre-vingt mille personnes environ ont visité hier l'exposition d'électricité. Une grande partie des objets exposés ont déjà été enlevés et bientôt il ne restera rien d'un des spectacles les plus remarquables du siècle. Le président Grévy a fait établir des communications téléphoniques entre l'Elysée et l'Opéra, l'Opéra-Comique et le Théâtre-Français. Il se propose de donner cet hiver une série de fêtes téléphoniques.

M. Gambetta et le sénat.

Londres, 21 novembre—L'échec de M. Hérold, candidat du gouvernement au fauteuil de sénateur inamovible, est regardé comme un acte de représailles pour la nomination de M. Paul Bert au ministère de l'instruction publique et des cultes. Le correspondant parisien du *News* dit que le vote contre M. Hérold fournit un argument pour la prompte prorogation des chambres, et que M. Gambetta ne peut attendre rien de bon du sénat tel qu'il est à présent constitué.

La *République française* discute la question difficile et délicate de la réforme électorale du sénat. Certains sénateurs, entre autres MM. Gilbert, Boucher et Bernard, se sont récemment montrés disposés à prendre l'affaire en sérieuse considération et ont proposé d'augmenter les collèges électoraux en faisant voter tous les conseillers municipaux de France. La *République Française* proteste vivement contre cet arrangement par le motif qu'il augmenterait l'importance des électeurs ignorants des campagnes aux dépens des villes.

ALLEMAGNE.

Berlin, 23—Le gouvernement a résolu de prolonger un an encore l'état de siège qui pèse sur Berlin, Hambourg et Leipsic à cause de la propagande révolutionnaire, dont les tentatives vont jusqu'à détourner les soldats de leur devoir et de leur allégeance. Les démocrates de ces villes glorifient le régicide.

RUSSIE.

St-Pétersbourg, 23 novembre—Le ministre de la guerre hésite à diminuer l'armée parce que le premier résultat de cette réduction serait de mettre dans une situation gênée une foule d'officiers qui joindraient alors les nihilistes.

MEXIQUE.

Mexico, 12 nov—Le président est très malade; il crache du sang. Il est un peu mieux aujourd'hui.

Le ministre des finances a donné sa démission. Trevino veut aussi abandonner le ministère de la guerre, il aura pour successeur Narrijo. Il y aura de nombreux changements dans le personnel des représentants à l'étranger.

Magistrature soumise.

Rêvons-nous? Il nous semble pourtant que l'année dernière, quand il s'est agi de la réforme de la magistrature, plusieurs députés de Paris et de Province, membres de "l'Union républicaine" et non suspects d'intransigeance, votèrent pour l'élection des magistrats.

Nous ne dirons pas pour l'élection par le suffrage universel, mais simplement pour le principe électif comme base du renouvellement du corps judiciaire.

Parmi ces députés figuraient M. Rouvier, de Marseille, qui doit, dit-on, faire partie du prochain ministère,—et M. Spuller, rédacteur de la "République française".

Or, que lisons-nous dans le journal dont M. Spuller est rédacteur?

"En proie à la monomanie anarchique qui pousse certains esprits malades à restaurer le chaos en restreignant à outrance l'autorité du gouvernement central, le publiciste avancé déclare, en effet, que tant que la magistrature sera nommée par le gouvernement, elle rendra des services et non des arrêts."

Quel est ce publiciste avancé que la "République française" ne nomme pas? Serait-ce M. Spuller lui-même? M. Spuller est publiciste, la "République française" en fait foi; et il est avancé: son vote de l'année dernière, en faveur de l'élection de la magistrature, en fait foi également.

Donc, c'est peut-être M. Spuller que son collaborateur désigne ainsi par l'épithète "avancé." S'il ne l'appelle pas par son nom, c'est qu'il ne se contente pas de le déclarer avancé, ce qui est un éloge, mais "anarchiste," et, qui plus est, "monomane."

Cette dernière qualification pouvant passer pour une injure, on conçoit que le rédacteur de la "République française" n'ait pas directement désigné son collègue et camarade M. Spuller.

Et si c'était M. Spuller lui-même qui se traitât de la sorte? Car enfin, l'article est anonyme. M. Spuller, qui n'aurait jamais osé, publiquement, se traiter de fou, de maniaque, pis que cela, d'anarchiste, et signer de son nom ces aménités adressées par lui-même à sa propre personne, M. Spuller a pu dire à Spuller:

"Tu es publiciste et tu es avancé, quoique tu le sois moins chaque jour. Tu es aussi un homme de grand bon sens, je le reconnais; mais tu ne l'as pas toujours été. Anarchiste, fou, monomane, voilà ce que tu fus l'année dernière, quand tu votais pour l'élection de la magistrature. Voilà ce que j'ai l'honneur de te déclarer aujourd'hui, sans réticences, afin que tu sois prudent et sage à l'avenir."

Malheureusement, le publiciste de la République française", qui tance ainsi vertement l'autre publiciste avancé, et le traite de fou, ne donne pas lui-même une preuve bien grande de la puissance et de la sûreté de sa logique dans le raisonnement suivant, moins que médiocre; "On conteste, dit-il, l'indépendance de la magistrature, nommée par le pouvoir. Or nous avons eu une magistrature nommée par le pouvoir, et elle poussa, à l'égard du pouvoir, l'indépendance jusqu'à la révolte!'

Bel argument en vérité. Cette magistrature a été nommée par les monarchistes, Et si elle ne rend plus de services, elle en a rendu; c'est du moins la "République française" qui nous l'a dit.

Voulez-vous donc une magistrature qui soit, vis-à-vis du gouvernement républicain, ce que les magistrats de l'Empire ont été pour leur gouvernement à eux?

C'est pourtant l'aveu qui résulte de votre raisonnement.

Si vous ne manquez pas de logique, nous vous remercions de votre sincérité. Car nous savons désormais, en fait de magistrature comme de beaucoup d'autres choses, quel est votre idéal.

ALBERT DETHES.

(*Le Courrier du Soir.*)

L'utilité de l'expédition française en Tunisie.

La campagne faite cette année, et qui dure encore, n'est qu'une étape nouvelle d'une grande entreprise qui nous a été léguée par notre histoire, et à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. En réalité, l'occupation de Tunis n'est que la suite nécessaire de la conquête d'Alger. Depuis ce grand fait d'armes, c'est-à-dire depuis un demi-siècle, il y a toujours eu des retours offensifs de l'islamisme, encouragé par la jalousie des nations qui voyaient avec ombrage notre établissement dans le nord de l'Afrique.

Le gouvernement de la paix à tout prix, comme on l'appelait, le gouvernement peu conquérant de 1830 soutint résolument cette lutte, qui fut également continuée par l'empire. Ce n'a pas été sans peine que l'Angleterre, après beaucoup de protestations, a fini par accepter le fait accompli; et nous devons nous dire que dans notre entreprise nous ne pouvons compter ni sur le bon vouloir de la Grande-Bretagne, ni sur celui de l'Italie, ni sur celui de l'Espagne.

Il faut nous consoler en nous disant aussi que le gouvernement anglais, après avoir combattu, avec acharnement, le canal de Suez, en est devenu le principal actionnaire et le plus jaloux gardien; que l'Italie verra bientôt qu'elle ferait mieux ses affaires, en Tunisie, sous notre drapeau que sous le sien, et que l'Espagne a trouvé dans notre colonie un débouché dont elle profite au moins autant que nous. Nous voyons, par les papiers diplomatiques, que le gouvernement espagnol, en réclamant des indemnités pour les pertes faites en Afrique par ses nationaux, avait menacé d'interdire l'émigration. Il est à regretter que notre gouvernement ait pris au sérieux une déclaration semblable. La vérité c'est que le gouvernement espagnol ne peut pas arrêter l'émigration, et que si les provinces de Carthagène et de Murcie sont abandonnées par leurs populations, c'est parce que ces exilés volontaires trouvent à vivre chez nous que chez eux.

Avec le temps on arrivera à reconnaître que la conquête française est celle de la civilisation générale; mais nous avons encore longtemps à combattre pour l'établir. L'insurrection que nous avons été obligés de réprimer énergiquement avait été longuement préparée. C'était un mouvement pareil à celui qui avait éclaté en 1871, au moment où l'on supposait la France complètement abattue et désarmée. Il a fallu une démonstration éclatante pour prouver à l'insurrection que nous avions la force, et pour dire à ceux qui l'avaient fomentée et encouragée que nous étions prêts à nous défendre. Mais la défense, en pareil cas, est nécessairement l'extension.

Ce n'est point par ambition territoriale ni par goût de conquête que les Anglais se sont annexé successivement les pays qui forment leur immense empire indien. Ils y ont été forcés par la loi de la conservation personnelle. Aussi, dès le commencement de l'expédition actuelle, avons-nous toujours protesté contre la trop grande facilité avec laquelle le gouvernement s'engageait à s'arrêter à tel ou tel moment, à tel ou tel point, et à ne pas aller plus loin. On n'est pas libre de ne pas conquérir.

JOHN LEMOINNE.

(*Journal des Débats.*)

—Le Malakoff Bitter est une boisson à la fois agréable au goût et salutaire à la santé.

Sur le trottoir:

—Enchanté de te rencontrer, mon cher, j'allais chez toi.

—Pourquoi faire?

—J'ai besoin de vingt francs.

—Toujours des malheurs! Je n'en ai que quinze sur moi.

—Donne-les toujours. Tu me devras cent sous.

Décédé hier, à l'âge de 54 ans, EUGENE DE LAGARRIGUE, natif de Toulouse, France, ex-membre de la 8e Compagnie de l'Artillerie d'Orléans, L. S. N. G., ainsi que du 18e Régiment de la Louisiane, C. S. A. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Gourgue, Planche, L'Hoste, Grégoire et Chauvet, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cet après-midi, à 3 heures de l'après-midi. Le convoi partira de l'Arsenal d'Etat, rue St Pierre.

Les journaux de Toulouse sont priés de reproduire cet avis.

Décédé hier matin, à 6 heures un quart, à l'âge de 42 ans, JEAN OCTAVE FASSY. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Perret et Sancho, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 82 rue Enghien, entre Dauphine et Royale.

Décédé, mercredi, 23 novembre 1881, à l'âge de 6 mois, RENE JOSEPH GELPI, fils de Mlle Jumonville et de feu Henry Gelpi. Les amis et connaissances des deux familles sont respectueusement invités à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, samedi, à 10 1/2 heures. Le convoi partira de la résidence de sa mère, 390 rue du Canal, entre Roman et Prieur.

MESSE FUNEBRE.

Une messe sera célébrée lundi prochain, à neuf heures du matin, à l'église St-Maurice, pour le repos de l'âme de feu JEAN JACQUES. Les amis et connaissances de sa famille sont respectueusement invités à y assister.

26 nov—2t.

A vendre.

Le contenu de la GROCERIE située encoignure Annette et Marais, 3me District. La maison contient installations pour grocerie et bar, aussi, résidence et emplacement pour la vente de bois et charbon.

Le privilège du bail sera cédé à l'acquéreur.

Pour informations s'adresser à l'adresse ci-dessus. 26 nov—3t

Grande Ouverture!

Mme C. OLBERDING.

71 rue Royale, entre Conti & Bienville

INVITE les dames à venir examiner les nouvelles modes qu'elle vient de recevoir en fait de chapeaux, plumes, rubans, fleurs. Aussi un grand assortiment de pensées pour la Toussaint, immortelles vertes, fleurs découpées, feuilles, papier en tous genres, et tous les articles que l'on peut désirer pour fleurs.

Le tout à très bas prix.

Oct 9—3m D. Mer. S.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Avis d'élection.—MM. les sociétaires sont notifiés que les élections annuelles auront lieu à l'Asile, le DIMANCHE 27 du courant, de midi à 5 heures du soir. Immédiatement après la fermeture du scrutin, l'assemblée-générale trimestrielle aura lieu et après l'assemblée il sera procédé au dépouillement du scrutin.

Par ordre du Président pro tem.,

J. LEBLANC.

L. Simon, Secrétaire. 24 nov—3t.

Bal des Garçons Restaurateurs.—Des commissions cachetées seront reçues au local de la société des Garçons Restaurateurs, coin Conti et Bourbon, jusqu'à lundi, 27 novembre à 8 heures P. M., pour la vente du restaurant, du bar-room et du vestiaire, chacun séparément, au plus offrant. Le comité se réserve le droit de rejeter ou d'accepter telle ou telle offre qui ne lui donnerait satisfaction.

20nov—7t LE COMITE.

PROFESSEUR.

Un homme d'un âge mûr, ayant une grande expérience de l'enseignement, désirerait trouver une place de professeur soit en ville, soit à la campagne. Il peut enseigner, outre les langues anciennes, le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien, ainsi que les mathématiques. Il consentirait à aller à la campagne, dans une famille honorable, pour se charger de l'éducation des enfants. Il fournira les références les plus satisfaisantes. S'adresser pour tous les renseignements que l'on voudra obtenir au bureau de l'"Abeille".

Si quelque famille de la campagne voulait utiliser les services du professeur, écrire directement aux éditeurs de l'"Abeille".

5nov—CP V&O

Avis.

$30,000. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1881.

Le soussigné certifie qu'il a eu en collection, pour le compte de J. Russell, 144 Main St, par l'entremise de la Exchange National Bank of Norfolk, Va., la moitié du billet No 46,353 tirage à numéro simple, classe "L," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Trente Mille Piastres, mardi, le 8 novembre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Une Piastre au bureau de M. A. Dauphin, Nlle-Orléans, Lne, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom: E. B. LHOSTE,
Résidence: Commis au change et à l'escompte du Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

26 nov—2t PP

Avis.

$30,000. Nlle-Orléans, 15 novembre 1881.

Le soussigné certifie qu'il a eu en collection pour le compte de John T. Garvin, M. E. RR. Station Bartlett St., Roxbury Dist., Boston, Mass., la moitié du billet No 46,353, tirage à numéro simple, Classe "L," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de TRENTE MILLE PIASTRES, mardi, 8 novembre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Une Piastre au bureau de M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, Lne., et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom: T. M. WESCOAT, Agent,
Résidence: Southern Express Co., Nlle-Orléans, La.

26nov—2t PP

Avis.

$10,000. Emmittsburg, Md, 17 novembre 1881.

Le soussigné certifie qu'elle était porteur de la moitié du billet No 64,372, tirage à numéro simple, classe L, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Second Gros Lot de Dix Mille Piastres, le mardi, 8 novembre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Un Dollar au bureau de B FRANK MOORE, 212 Broadway, New York, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque du Louisiana National Bank sur Winslow Lanier & Co, New York, sur réception du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom: L. EDWIN MOTTER,
Résidence: Emmittsburg, Maryland.

26 nov—2t PP

Avis.

$10,000. Nlle-Orléans, 9 novembre 1881.

Les soussignés certifient qu'ils ont eu en collection la moitié du billet No 64,372, tirage à numéro simple, classe "L" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le deuxième gros lot de Dix Mille Piastres, le mardi, 8 novembre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de une piastre, au bureau de F. H. Robinson, No 428 rue Dryades, Nouvelle Orléans, Lne., et que le montant leur en a été promptement payé en un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom:
Résidence: J. M. SEIXAS & Cie., Nlle Orléans, Lne.

26nov—2t PP

Avis.

5,000. Nouvelle-Orléans, 14 novembre 1881.

Le soussigné certifie qu'il a eu en collection pour le compte de John Beatty, New York, le billet No 10,101, tirage à numéro simple, Classe "L," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinq Mille Piastres le mardi 8 novembre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres au bureau de B. Frank Moore, 212 Broadway, New York, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom: T. M. WESCOAT, agent,
Résidence: Compagnie de l'Express du Sud, Nlle-Orléans, Lne.

26nov—2t PP

Avis.

$2,500 Warrensburg, Mo., 20 novembre 1881.

Le soussigné certifie qu'il était porteur du billet No 15,200 tirage à numéro simple, Classe "L" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le quatrième gros lot de Deux Mille Cinq Cents Piastres, le mardi, 8 novembre 1881. Le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres, au bureau de M. A. Dauphin, Nlle-Orléans, Lne. et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque de la Louisiana National Bank sur Winslow Lanier & Co., de New York, sur la réception du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom: R. F. JACOBS,
Résidence: Warrensburg, Mo.

26 nov—2t PP

Avis.

$2,500 Nlle-Orléans, 9 novembre 1881.

Le soussigné certifie qu'il était porteur du billet No 4941, tirage à numéro simple, classe "L," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le quatrième Gros Lot de Deux Mille Cinq Cents Piastres, mardi, le 8 novembre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres au bureau de J. L. Lorque, coin St Charles et Commercial Place, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom: FRANK WEISEL,
Résidence: 71 1/2 rue Première, Nlle-Orléans, Lne.

26 nov—2t PP

L'UNION FRANCAISE.
RUE DES REMPARTS.
Bureau de placement.

Le public est prévenu que ce bureau est ouvert au siège de la Société tous les jours, les dimanches exceptés, de 9 heures du matin à 3 heures P. M.

Les Français en quête de travail sont invités à se faire inscrire. Les personnes de la ville ou de la campagne, ayant besoin de cultivateurs ou d'employés de commerce, sont priées de s'adresser au bureau par correspondance ou autrement. La Société se charge à titre gratuit de toutes les démarches. 23 oct—tf

AUX FAMILLES.

Le soussigné annonce aux familles qu'il vient de recevoir par le navire ELIOS arrivant de Bordeaux, un assortiment de groceries fines.

Confits d'Oie et de Canard,
Anchois à l'Huile,
Filets d'Anchois à l'huile,
Sardines à l'huile Rodel,
Pâtés truffés, Rodel,
Petits Pois en tambour, Rodel,
Purée de Foie d'Oie, Canard et Perdreaux,
Sardines à la tomate,
Sardines aux achards,
Royans aux truffes,
Royans à l'huile,
Maquereaux à l'huile,
Filets de Soles à l'huile,
Thon à l'huile,
Fonds d'Artichauts,
Artichauts entiers,
Asperges,
Champignons de choix,
Petits Pois extra fins,
Olives farcies,
Olives, Capres, Cornichons,
Vinaigre à l'Estragon.

Un grand choix de Vins fins de crû—blancs et rouges.

Par steamer PEMBROKE:
1 caisse Bonbons fins de Paris,
1 caisse Fruits Crystallisés, en boîtes.

Attendu prochainement:
Un lot de 2000 livres Prunes d'Ente, 1er choix, en boîtes de différentes grandeurs, qu'on vendra au gré des acheteurs.

En magasin:
Un grand choix de Conserves alimentaires et Liqueurs, ainsi que les meilleurs Vins de la Californie.

Livraison à domicile, sans frais.

A. N. TOURNE,
20 nov—6t 19 rue Royale.

Bureau de la Compagnie d'assurances des Pompiers—Nouvelle-Orléans, 24 novembre 1881—Avis est ici donné qu'en vertu de l'article IV de la Charte, l'élection annuelle de dix huit directeurs, pour l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie, le LUNDI, 5 décembre prochain, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

25 nov—au 5 déc

Nlle-Orléans, 23 novembre 1881.—Les presses de l'Association des Presses à Coton de la Nlle-Orléans seront fermées VENDREDI prochain, 25 du courant, en raison de l'anniversaire du Cotton Roller's Association.

23 nov—3t J. C. DENIS, Président.

W. G. COYLE & CO.,
CHARBON
COAL De PITTSBURG, CANNEL et ANTHRACITE,
En morceaux de toutes les grosseurs.
Les ordres seront promptement remplis.
Bureaux: 83 rue Carondelet.
24 nov—3t

WM. E. MURPHY,
AVOCAT,
Au No 77 de la rue de la DOUANE,
ENTRE LA RUE DE CHARTRES ET LE PASSAGE DE LA BOURSE.
Consultations de 9 à 3 heures, en français et en anglais.

Le magasin de vêtements confectionnés le plus grand et le plus beau de cette ville. est le
"Popular One Price Clothing Store"
—DE—
MICHEL LION
195, 197 & 199 rue de la Vieille-Levée, coin Ste Anne.
Occasions Exceptionnelles
DANS TOUS LES
DEPARTEMENTS.
L'attention particulière est appelée sur le
Vaste Assortiment de Vêtements
ELEGANTS POUR HOMMES, JEUNES GENS, GARCONS ET ENFANTS.
Vêtements d'Automne et d'Hiver.
Attention particulière sous le rapport de la modicité des prix, méritant de fixer l'attention de tous les bons acheteurs.
Notre département des
ARTICLES DE TOILETTE
Surpasse tous ceux vus jusqu'ici. Nouveautés en riche variété d'Echarpes et de Nœuds de Cravate, Mouchoirs de soie, Cols, Manchettes, Anneaux et Epinglettes de Cravate, Ombrelles, Malles et Valises.
Linge de dessous, Bonneterie et Chemises à des prix que l'on trouvera très modérés.
—AUSSI—
Un grand assortiment de Chemises du Havre Dill rouges et bleues de $2 à $3 50.
Notre Département de Chapeaux
Comprend les derniers genres de Chapeaux soie, Cachmir, Laine et Feutre pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, article dont j'ai l'assortiment le plus considérable de cette ville.
Dans le Département des Vêtements faits sur mesure, j'ai un complet assortiment des derniers modèles en drap anglais et français.
Diagonals et Casimirs de Fantaisie.
Garanties données quant à la façon de premier ordre et la coupe parfaite.
Une visite à mon magasin est sollicitée pour examiner les marchandises, afin que les acheteurs et le public en général se persuadent des assertions contenues dans cette annonce.
—CHEZ—
MICHEL LION
195, 197 & 199 rue Vieille-Levée,
COIN STE-ANNE.
12 nov

LIBRAIRIE FRANCAISE.
H. BILLARD.
SUCCESSEUR DE
HEBERT & CIE.
59 Rue de Chartres, coin Bienville
1882 ALMANACHS ET AGENDAS. 1882
Almanachs à Effeuiller,
Chromos riches, Cartonnages dorés, Etc., etc.
Almanachs divers pour 1882, à 20 cts pièce.
Amusant..Astrologique..Bon ton..Agriculture..Drolatique..Badaud..Madame Angot..Bon Catholique..Bon Jardinier..Cultivateur..Chasseur..Cocottes..Chantant..Chansons de Noces..Chanson de table et de vin..De la Jeune Chanson..Chansons Comiques..De la Vieille Chanson..Chansons pour rire..Chansonnette..Charivari..Café spectacle..Daviniettes..Calembours..Dames et Demoiselles..De la Danse..De la France Illustrée..De la Cuisine..Cuisinière..De la Gaudriole..Langage des Fleurs..Du Jeu de Billard..Des Songes..De la République Française..Du Voleur..De la Santé..Histoire de France..Des Jeux..Des Jeux de Société..Magicien des Salons..Mère Gigogne..Parisien..Parisienne..Polichinelle..Pour Rire..Scientifique..Tours de Cartes..Messager Boiteux de Strasbourg..&c., &c., &c.
Livres classiques Français et Américains,
En Gros et en Détail.
Registres, Encre noire et à copier, dépôt de la véritable marque Antoine père et fils.
Papiers à lettres Français et Américains.
Enveloppes de tous genres.
Articles pour dessin, Boîtes de compas.
Papier à dessin, et un choix considérable de modèles de dessin.
PAPIERS PEINTS.
La Librairie Française se charge également de faire exécuter les reliures en tous genres ainsi que des registres sur commande.
20nov—

EN DEBARQUEMENT
De la barque Elios, (de Bordeaux
225 barriques Vin Rouge, Château Dillon, Blanquefort, Pompignac, Montferrand, Castelfranc, etc.
775 caisses Château Dillon, Flairac, St-Julien, La Tour Blanche, Bommes, Château Yquem, etc.
100 caisses Cognac Seignouret Frères.
300 caisses Pois Verts et Champignons.
700 caisses Fruits à l'eau-de-vie.
100 caisses Sardines aux tomates.
Par le vapeur Pembroke, de Liverpool
500 boucauts Guinness Stout, E. et J. Burke.
50 caisses Moutarde anglaise, J. et J. Colman, D. S. F.
75 futailles Cognac, Otard, Dupuy & Cie.
Par la barque Nuevo Mundo.
500 paniers Huile d'Olive Plagniol.
500 caisses Vermouth Noilly, Prat & Cie.
Par le vapeur Mississippi.
200 paniers Chow-Chow, Cross et Blackwell.
20 pipes-octaves Sherry, Jose Pemartin.
Par la barque John Bunyan, de Anvers
25 paniers Gin de Hollande, Aigle Impérial.
A RECEVOIR:
Lait anglo-suisse, Absinthe, Kirsch; aussi, 1000 paniers de fantaisie de cardinaux assortis "Marie Brizard", pour les fêtes.
A vendre par Schmidt & Ziegler,
20nov—10t 49 à 55 rue Poeyfarre.

F. LIMONGY,
Coin Royale et Bienville.
En débarquement de la barque "Elios" venant de Bordeaux:
35 barriques Vins divers Trayeran Frères.
50 c La Croix Blanche. — 100 " Vinaigre Cosset.
40 Absinthe Pernod. — 25 " Champignons.
40 Pois moyens. — 2 " Poivres de Truffes.
2 Truffes.
15 1/4 Sardines Lemarchand. — 10 " 1/2 Sardines Lemarchand.
20 Olives. — 20 " Cornichons.
5 " farcies. — 10 " Filets d'Anchois.
20 caisses Château Kirwan.
50 " Liqueurs assorties. — 6 Anisette Marie Brizard.
20 nov—au 29nov

STEAMER D'ANVERS.
Avis aux Importateurs.

Un steamer chargera à Anvers pour la Nlle-Orléans et partira en janvier. Les importateurs, qui voudront faire venir leurs marchandises par cette occasion, sont priés d'en donner avis. Pour de plus amples renseignements s'adresser à Kennedy & Hunter, à Anvers, ou à Fernall, Ross & Clayton, Nlle-Orléans. 19nov—7t

Aux Planteurs-Sucriers.
ACIDE MURIATIQUE, 18 degrés, 2 c. la livre, Acide sulfurique, 66 degrés, 2 c. la livre, DE E. GRASSELL & CIE, à vendre par E. T. HILL,
20 nov—2m. 175 & 177 rue Girod.

Aux Entrepreneurs, Contractants et Propriétaires fonciers en général.

Les membres de l'Union des Couvreurs d'ardoises désirent annoncer, qu'à partir du 28 du courant, le prix pour couvrir en ardoises variera de $7.50 à $8 50 par carré.

JOHN V. SHERLOCK, Président.

Wm S Davidson, Secrétaire.

18nov—1m

Mme LEONIE GEORGE,
Couturière, Robes, Confections,
Ex-première de Maria Ferry et ex garnisseuse de D. H. Holmes
223......RUE ROYALE......223
Entre Dumaine et St-Philippe
12nov—1m

213, 215, 217
VIEILLE LEVEE,
(MAINTENANT DECATUR)
Près Dumaine, est l'endroit où il faut faire vos achats
DE
VETEMENTS
D'AUTOMNE ET D'HIVER.
Les villes de
NEW YORK,
PHILADELPHIE
ET BALTIMORE
ont été visitées et appelées à fournir au recommandable Magasin de vêtements
D'UN PRIX
DE
C. LAZARD & CO,
Les vêtements les plus désirables et les plus élégants faits dans ces villes.
Les MARCHANDISES ont été choisies avec soin par nous.
Les meilleurs coupeurs ont été employés de façon à assurer
Des mesures exactes et les dernières modes.
ELEGANCE ET DUREE ont été notre devise dans la manufacture de nos marchandises. Nous ne nous sommes épargnés aucune peine pour faire de notre stock de
VETEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER
—POUR—
Hommes,
Jeunes Gens,
Garçons,
et Enfants.
Un des meilleurs et des meilleurs marché de ce marché.
Notre département d'ARTICLES DE TOILETTE est complet. Toutes les dernières nouveautés en
Echarpes, Cravates, Mouchoirs de soie. Cols, Poignets, Boutons, Epinglettes de Cravates, Ombrelles de soie et de coton, Malles, Valises, etc., etc., se trouveront à nos comptoirs à des prix très modérés.
CHEMISES ET LINGE DE DESSOUS
en grande variété et à bas prix.
Notre département de Chapeaux est unique et ne peut être surpassé en cette ville. Chapeaux élégants de soie, de laine et de feutre, pour hommes, garçons et enfants, à meilleur marché que partout ailleurs.
Nous avons en magasin un
Assortiment complet
des genres les plus nouveaux en
Articles de laine,
comprenant des casimirs de fantaisie, DIAGONALS importés et DRAPS (Broad.) ETOFFES A GILETS, etc., spécialement choisies pour nos clients.
Tous ordres promptement et soigneusement exécutés et satisfaction assurée.
Vêtements de CAOUTCHOUC simples et de fantaisie toujours en magasin.
VENEZ UN, VENEZ TOUS
AUX NOS
213, 215, ET 217
De la rue Vieille Levée,
Vous y aurez la valeur de votre argent.
22 oct—3m.

CHANGEMENT DE LOCAL
C. DUHAMEL,
OPTICIEN,
ANNONCE respectueusement au public qu'il a transféré son magasin du No 111 de la rue du Canal au
No 14 RUE DE CHARTRES.
4nov—3m PP

Entrepôt de Tapis et de Toiles-Cirées.
ELKIN & CIE,
100..RUE DU CANAL..100
Reçoivent des nouveautés en tapis
AXMINSTER,
MOQUETTE,
VELOURS
et BRUXELLES.
Ayant des [illegible] se mariant avec [illegible] décor.
DEVANTS DE CHEMINEE ET TAPIS ORIENTAUX.
TAPIS DE BRUXELLES, à soixante-quinze cents la yarde et audessus.
TOILES CIREES
et Linoleum pour Planchers.
Rideaux et Etoffes à Rideaux,
Dessins nouveaux et élégants en dentelle antique
SOIES CRUES
de qualités et genres divers.
Stores de Fenêtre,
Blancs, Cramoisis, Ecrus, Hollande,
Stores à dessins transparents, Stores à dessins Opaques.
NATTES
COCO, NAPIER ET CANTON.
Grande variété de Franges nouvelles
18oc pt—1m

[illegible]

Pianos Pleyel
FABRIQUES PAR
PLEYEL, WOLFF & CIE.,
DE PARIS.
Vendus exclusivement par
Louis Grunewald
127 RUE DU CANAL ET 18 RUE BARONNE.
Les Pianos Pleyel, renommés dans le monde entier, sont connus du public depuis plus de cinquante ans, et durant cette longue période ils ont prouvé qu'ils étaient les plus durables, les plus économiques et les favoris de tous les pianos pour tous ceux qui apprécient les mérites réels d'un instrument de premier ordre.
Les véritables Pianos Pleyel sont importés exclusivement par L. GRUNEWALD, le seul agent général autorisé aux Etats-Unis.
Chaque Piano est accompagné d'un certificat original des fabricants, et aucun n'est véritable sans ce certificat. Soyez en garde contre les imitations, et si vous voulez acheter le véritable Piano Pleyel, allez au magasin de musique de Grunewald, où ils vous seront offerts aux prix les plus réduits et aux conditions les plus faciles.
Nouveaux arrivages par tous les navires français. Venez voir mon stock et le juger par vous-mêmes.
LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 BARONNE.
21 sept—1m

NOUVEAUTES PARISIENNES
GRAND JOUR D'OUVERTURE
CHEZ
D. H. HOLMES
15 Bourbon. 155 Canal. 14 Dauphine
Jeudi, 10 novembre 1881.
Les acheteurs sont invités à venir admirer le magnifique étalage de
CHAPEAUX, COSTUMES
ET
Linge de dessus d'hiver
Des derniers genres et des meilleures fabriques.
6 nov—6m

CHANGEMENT DE LOCAL.
P. L. Cusachs,
Importateur et Droguiste,
a transféré son établissement du No 39 de la rue Royale à la spacieuse
BATISSE BLANCHE,
au coin des rues Canal et Baronne,
Avec un stock entièrement nouveau, frais et complet.
Cet établissement ancien et bien connu, en remerciant ses nombreux amis du patronage libéral qu'ils lui ont accordé dans le passé, espère en mériter la continuation par les facilités plus grandes qu'il a de bien faire, et les articles de qualité supérieure qu'il débitera.
1er sept—6m ou PP

Chambres meublées ou non meublées.
Avec ou sans pension.

LES demoiselles Duchamp offrent à louer des chambres meublées ou non meublées, avec ou sans pension, rue d'Orléans No 16, encoignure Royale. 3 nov—1m

Demande d'emploi.

UN excellent comptable, ayant plusieurs heures d'inoccupation le soir, désirerait les consacrer à la tenue des livres de quelques maisons de commerce. S'adresser, par lettre, aux initiales P. T., aux bureaux de ce journal.

26 oct—1 m.

On demande

DES JEUNES FILLES pour leur apprendre à faire les cigares à la machine. Travail léger, propre, facile à apprendre et bien rétribué. S'adresser à la New Orleans Cigar Factory, 107 et 109 rue Remparts.

11oct—tf

A Vendre.
500 sacs CHICKEN FEED (riz cassé) à vendre par
Thompson Rice Mill,
59 et 61 RUE PETERS, entre Conti et Bienville.
8oct—3m

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—
NATTES
DE CHINE,
A. Brousseau's Son.
17......RUE DE CHARTRES......
TAPIS
Le plus grand stock au Sud.
Prix qui conviendront à tout le monde.
26fév—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,
POUR LE 25 NOVEMBRE – CLASSE No 280
Tirage de 4 heures P. M.

55	42	27	2	45	69	15	43	74	65	60	—	—	—

Les tirages [illegible] publiés dans [illegible] principa[illegible] public et journalistes. [illegible] compagnie.

En témoig[illegible] notre signature

Ce 25 novembre 18[illegible] 4 heures P. M.

LOUIS A. [illegible]
J. A. A. ROUSSEAU,
Commissaires.

[illegible] de nos tirages [illegible] [illegible] en tout temps dans toutes nos [illegible].